

a 10, 15 ou 20 ans—que cet objectif serait l'un des principaux en 1971, et cependant il en est indubitablement ainsi aujourd'hui.

Je déplore une chose, pour ce qui est du débat: on semble croire, et c'est naturel, je suppose, que le Parlement fédéral peut résoudre ces difficultés majeures sans tenir compte des problèmes de juridiction; mais la propriété des ressources énergétiques relève nettement des provinces, d'après notre constitution. Oui, nous pouvons dire que nous avons le contrôle des exportations et de ce fait, un levier extrêmement puissant et important; mais, comme dans bien des cas où notre constitution crée des problèmes d'équilibre délicat, nous devons nous efforcer de tenir compte des problèmes de juridiction auxquels bien souvent s'entrelacent des problèmes économiques. Certes, pour ce qui est du pétrole et du gaz à l'heure actuelle, l'Alberta se soucie davantage d'obtenir un juste rendement, le meilleur rendement possible, car pour l'instant ces produits se trouvent surtout dans cette province, et le meilleur rendement possible peut être assuré par les redevances, grâce à l'exploitation et la mise en valeur la plus rapide possible de ses ressources. D'autre part, je suis convaincu qu'imposer un prix pas du tout réaliste aux consommateurs des provinces de l'Est afin d'exploiter au maximum les ressources de l'Ouest, surtout en Alberta où se trouvent ces ressources, favoriserait sûrement les producteurs d'une région au point de vue économique au détriment des consommateurs d'une autre région. Sans aucun doute, nous nous sommes toujours efforcés au Canada, dans tant de nos initiatives économiques, de concilier, au point de vue juridictionnel, les intérêts des divers secteurs de notre pays, sans oublier qu'en vertu de notre constitution, les ressources elles-mêmes relèvent directement de la compétence des provinces. On oublie parfois que les provinces productrices actuelles ne seront peut-être pas les principales provinces productrices dans l'avenir. Je songe souvent que si nos politiques avaient visé à favoriser le plus possible les provinces productrices au détriment des provinces consommatrices, cette formule aurait aidé une province dans l'immédiat, mais les plus grandes possibilités de développement en ce qui concerne le pétrole, le gaz et les autres produits pétroliers en général, en dehors des territoires fédéraux, existent dans les provinces qui n'en produisent pas actuellement.

Le golfe Saint-Laurent ainsi que l'Atlantique et les régions off-shore offrent de grandes possibilités. L'équilibre entre les intérêts des consommateurs et des producteurs servira à la longue les provinces qui, aujourd'hui, ne se croient pas tellement bien servies par les politiques qui ne convergent pas toutes dans la même direction.

Le revenu public est certes un des objectifs que nous ne devons jamais perdre de vue. Il ne serait guère acceptable, je pense, de laisser entre les mains des promoteurs et des entrepreneurs tous les revenus provenant de l'exploitation de nos ressources naturelles et, en particulier, de nos ressources énergétiques. D'autre part, si nous imposons des charges trop lourdes à ces ressources, ce qu'on appelle dans le métier des surcharges administratives, soit au niveau provincial par l'imposition de règlements, soit au fédéral, par l'imposition de taxes fédérales en vertu de nos propres règlements et ordon-

[L'hon. M. Greene.]

nances qui feraient monter le prix du produit, nous pourrions écarter ce produit du courant économique. Cela s'applique, en particulier, dans les Territoires du Nord-Ouest où le gaz et le pétrole deviendraient fort chers. Nous commençons à nous en rendre compte lorsque nous avons discuté à la Chambre et ailleurs les problèmes du transport du pétrole et du gaz des régions du Nord. Nous savons que le coût peut être très élevé. J'ai appris l'autre jour un fait qui pourrait intéresser les députés. Sur le marché de l'Ontario, 88 p. 100 du prix du gaz naturel représente le coût du transport et seulement 12 p. 100 le coût de ce gaz aux puits. Donc, à l'égard du pétrole et du gaz du Nord, le transport coûtera encore plus cher. Les frais de transport sont si élevés que si nous les ajoutons au prix du produit, il sera trop coûteux pour devenir concurrentiel avant de nombreuses années. Notre politique, à l'encontre de celle de l'État de l'Alaska, devrait retenir l'attention des députés dans leur examen du problème. Comme les députés le savent, le problème dans la province de l'Alaska—l'État de l'Alaska, ce n'est pas encore une province, je ne le crois pas...

M. Forrestall: Sous peu.

L'hon. M. Greene: Si je me souviens bien des chiffres, après les découvertes extraordinaires à la baie Prudhoe il y a environ un an, l'Alaska a pu vendre aux enchères à des prix considérables les nouveaux droits d'exploitation pétrolière. Si je me souviens bien, l'État a obtenu à peu près un milliard de dollars pour ces terrains pétroliers en puissance. Cela signifie simplement qu'il y aura d'autant plus de pétrole coûteux. Monsieur le président, je puis vous l'assurer, les compagnies pétrolières n'assument pas elles-mêmes ces frais. Elles les transmettent aux consommateurs. Elles majorent le prix du produit.

• (3.50 p.m.)

La conception du Canada quant aux régions éloignées et au littoral est plutôt à l'opposé—ne pas majorer les coûts au départ. Il faut gagner de l'argent lorsque des marchés s'offrent et que le produit est là. On y parvient au moyen des redevances. Il appartiendra au gouvernement, au Parlement de l'époque, de décider s'il convient de choisir le marché national ou les marchés d'exportation. Nous voyons donc que les politiques de l'Alaska et du Canada sont diamétralement opposées et, soit dit en toute déférence, le point de vue du Canada est supérieur puisque nous ne nous écartons pas nous-mêmes des marchés à l'avance par des prix exorbitants. Nous ne chargeons pas l'économie nationale d'un fardeau indu. Nous considérons nos options comme provisoires. Nous prélèverons des redevances sur le produit de ces ressources, ou encore le Parlement de l'époque pourra y pourvoir, autant qu'il lui plaira, mais la décision n'a pas été prise d'avance. Nous pouvons donc distinguer des prises de position opposées, et les objectifs sociaux en sont certainement des aspects importants.

On a dit que les Maritimes comptent parmi les provinces dépourvues. Sur le plan économique, peut-être, mais je n'ai jamais prétendu qu'elles sont dépourvues quant à la qualité du mode de vie qu'offre cette région du Canada. Mais je ne vois rien de nature à mieux résoudre